

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 06 mars 2023**

**Délibération N° : 20230306-05**

**OBJET : Convention de partenariat pour l'aménagement de milieux en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'écocontribution sur la Commune d'Abriès-Ristolas.**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 27/02/2023

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 9

Florent BUES – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE  
Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 3

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES – Philippe RIBOT a donné pouvoir Charles LACROIX – Dominique LEPAS a donné pouvoir à Joël GAUCHE

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Carine AUDIER-MERLE.

Monsieur le Maire expose qu'une convention de partenariat nous a été présentée par la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Alpes pour l'aménagement de milieux en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'écocontribution sur la Commune d'Abriès-Ristolas.

Sur notre territoire, l'action retenue consiste à réouvrir les milieux sur le secteur de Valprévèyre, parcelles J 0001 à J 0750 dans un objectif de sauvegarde de la Perdrix Bartavelle.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ladite convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour,

**APPROUVE** l'exposé du Maire,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat pour l'aménagement de milieux en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'écocontribution sur la Commune d'Abriès-Ristolas avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Alpes, la société de Chasse d'Abriès et l'Association Foncière Pastorale d'Abriès

**DEMANDE** à la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Alpes de s'assurer de la compatibilité du projet sur ce secteur classé Natura 2000.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

